

**DECISION N° 2015-152 C**

**Objet : Elections Universitaires – scrutin du 24 au 26 novembre 2015 – mise en place du Comité Electoral Consultatif**

**Le Directeur de l'Université de Technologie de Compiègne,**  
Vu le code de l'éducation, article D719-3,  
Vu les statuts de l'établissement,  
Vu l'article 16 du règlement intérieur,  
Vu la décision n°2015-151I portant organisation des Elections Universitaires, Scrutin du 24 au 26 novembre 2015

**DÉCIDE**

**Article 1 :**

Sont désignés pour siéger au comité électoral consultatif en qualité de représentants des personnels :

- Salima BOUVIER, enseignant-chercheur
- Marion KACZKOWSKI, personnel IATSS
- Marie-Anne TRAISNEL, personnel IATSS

**Article 2 :**

Sont désignés pour siéger au comité électoral consultatif en qualité de représentants des usagers :

- Piers BARRIOS, étudiant ingénieur
- Théophile GAUDIN, doctorant
- Hugo TROTIGNON, étudiant ingénieur

**Article 3 :**

Le comité électoral consultatif sera présidé par Monsieur Georges ROQUEPLAN, Directeur général des services de l'UTC.

**Service des  
Affaires Générales et  
Juridiques**

Aurélie GERMONPREZ  
✉ [aurelie.germonprez@utc.fr](mailto:aurelie.germonprez@utc.fr)  
☎ 03-44-23-73-76  
📠 03-44-23-46-74

Université de Technologie  
de Compiègne

Centre Pierre Guillaumat  
BP 60319  
Rue du Docteur Schweitzer  
60203 Compiègne cedex - France

tél. +33 (03) 44 23 44 23  
[www.utc.fr](http://www.utc.fr)

Le Directeur,

Alain STORCK



Original : service des affaires générales et juridiques  
Copies : Intéressé(e)s

Diffusion : site Intranet